

**Conférence de presse annuelle 2006****Note d'information n° 05**

Luxembourg, le 9 février 2006

Le soutien du Groupe BEI aux PME

Le soutien au secteur des petites entreprises dans l'UE, générateur d'emplois, est un élément central de la mission du Groupe BEI visant à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE. La BEI soutient régulièrement ce secteur au moyen de ses prêts globaux ; il s'agit de lignes de crédit accordées à des intermédiaires – banques ou autres établissements financiers – qui en utilisent le produit pour soutenir des projets d'investissement de taille limitée, généralement mis en œuvre par des PME.

En 2005, les prêts globaux dans l'UE se sont montés à 9 milliards d'EUR, dont 4,2 milliards d'EUR étaient réservés aux PME. Le Fonds européen d'investissement (FEI), qui fait partie du Groupe BEI, facilite l'accès des PME aux financements en prenant des participations dans des fonds de capital-risque et de capital-investissement, qui investissent notamment dans des entreprises de haute technologie en phase initiale de développement, ainsi qu'en octroyant des garanties en faveur des PME.

Entre 2001 et 2005, près de la moitié (25,6 milliards d'EUR) des 54,9 milliards d'EUR de prêts globaux signés par la BEI avec quelque 200 banques partenaires ont financé des projets d'investissement réalisés par des PME.

Au cours des cinq dernières années, les activités du FEI à l'appui des PME ont débouché, pour un montant total de 2,13 milliards d'EUR, sur la signature de prises de participation dans 146 opérations et ont, pour 7,3 milliards d'EUR, revêtu la forme de garanties de crédit en faveur des PME, accordées à 114 banques ou institutions spécialisées.

À sa réunion de juin 2005, le Conseil des gouverneurs de la BEI a décidé d'ajouter le financement des PME au nombre des priorités opérationnelles de la Banque. La Banque met actuellement en place de nouvelles synergies avec le FEI en vue de maximiser la valeur ajoutée de son soutien aux investissements des PME.

Dans les nouveaux États membres, l'activité de prêt global a continué de progresser en 2005. Dans ces pays, les prêts globaux sont octroyés en coopération étroite avec les aides non remboursables de l'UE, en particulier avec le mécanisme de financement des PME au titre du programme PHARE. Cette coopération vise à stimuler le développement des marchés financiers et à améliorer les conditions générales du financement des PME.

JEREMIE : mobilisation de ressources en faveur des PME dans les régions

En coopération avec la Commission européenne, la BEI et le FEI ont élaboré des mesures innovantes pour faciliter l'accès des PME (y compris les jeunes entreprises) aux financements, notamment au microcrédit, dans les régions susceptibles de bénéficier de l'appui des Fonds structurels au cours de la période budgétaire 2007-2013.

En octobre 2005, la Commission et la BEI ont lancé le dispositif JEREMIE pour la mise en commun de ressources européennes en faveur des microentreprises et des PME. Dans le cadre de ce dispositif, les États membres et les régions auront la possibilité de confier au FEI la gestion des ressources des Fonds structurels (FEDER) destinées aux PME, ressources qui seront complétées par des apports de la BEI et d'autres bailleurs de fonds, puis investies sous forme de prêts ou de participations dans des fonds de capital-risque, des PME ou des organismes de microcrédit.

Une partie des aides non remboursables sera transformée en une gamme d'autres produits financiers : prises de participation, interventions en capital-risque, garanties, prêts et assistance technique. L'objectif est d'apporter un effet multiplicateur au budget des Fonds structurels. Pour chaque euro provenant du budget, les financements disponibles pourraient se situer entre 2 et 10 euros. De plus, au lieu d'un système d'octroi unique de subventions, c'est un mécanisme à dotation renouvelable (grâce aux remboursements) qui se mettra en place.

Les PME ciblées iront de jeunes pousses dans le domaine des sciences de la vie à des entreprises de taille moyenne opérant dans des secteurs plus traditionnels de l'économie.

En collaboration avec les autorités nationales et locales, le FEI élaborera des solutions « à la carte », adaptées aux conditions sur le terrain. Cette approche de type « boîte à outils » devrait permettre d'optimiser l'utilisation des Fonds structurels au profit de l'ensemble des parties prenantes : les régions, le secteur financier et les PME bénéficiaires.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

*Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91*